

Le recensement agricole 2020

Premiers enseignements en Normandie

25 avril 2022

Le recensement agricole ambitionne de produire une photographie complète de l'agriculture. Il reste une source incontournable mais de plus en plus complétée par d'autres approches.

Les recensements agricoles : une longue histoire, une longue évolution

Depuis le « Domesday book », ordonnée par Guillaume le Conquérant pour recenser ses productions agricoles dans son nouveau royaume d'Angleterre, les recensements ont beaucoup évolué. En 1892, les premières opérations de recensements ont été conduites, à partir d'estimations communales. Il faut attendre 1955 pour que soit réalisé le premier recensement de l'agriculture fondé sur des questionnaires individuels auprès des exploitants.

Au sein de l'Union Européenne, un règlement impose la réalisation du recensement dans les 27 Etats membres. Les périodes de collecte sont harmonisées. Un socle commun d'informations doit être transmis à Eurostat par l'ensemble des pays.

Les recensements n'ont pas perdu leur rôle prépondérant parmi l'ensemble des outils de connaissance de l'agriculture, même si d'autres sources de données sont apparues :

- la déclaration de surfaces pour la PAC en 1993, puis son informatisation quelques années plus tard, a permis de disposer des surfaces cultivées avec une précision de plus en plus grande.
- La généralisation de l'identification des animaux a permis de suivre en continu les cheptels animaux, notamment bovins.
- Enfin, pour suivre les actifs agricoles, la Caisse Centrale des MSA a développé progressivement un suivi statistique de ses ressortissants.

De ces 3 outils, c'est celui sur le suivi des actifs qui est le moins abouti.

Pour avoir une vision complète de l'agriculture, encore faut-il pouvoir **connecter ces bases de données** entre elles, ce qui n'est pas une mince affaire : cette connexion est réalisée pour des besoins d'études ponctuelles et pas du tout systématisée.

Le recensement 2020 a pris pour la première fois cet état de fait en compte, en pré-remplissant les surfaces cultivées et le cheptel animal. Pour la première fois également, le recueil des données a été réalisé **en majorité par internet** ou par téléphone.

Et pour la première fois, toutes les données n'ont pas été récoltées sur toutes les exploitations : le recueil des données a été réalisé :

- sur un questionnaire « **tronc commun** » **dans toutes les exploitations** qui a permis de collecter 290 000 réponses.
- Sur un **questionnaire « complet »**, reprenant les questions du « tronc commun » mais avec des questions supplémentaires (« modules »), s'adressant à un échantillon représentatif d'exploitants (et non à la totalité des agriculteurs) au nombre de **100 000 environ**. Ces « modules » additionnels, les données portent notamment sur la main d'œuvre non familiale et les pratiques culturales, la commercialisation, le stockage, les bâtiments d'élevage, les effluents, ont été collectées sur un échantillon représentatif. Ces questions additionnelles permettront d'établir des résultats sur ces sujets à l'échelle départementale ou régionale par extrapolation.

Cependant, elles ne pourront pas être traitées à une échelle plus fine (canton, EPCI) car l'extrapolation n'est valable que sur une large population.

La collecte des données du Recensement 2020 s'est déroulée **entre octobre 2020 et mai 2021**. Son organisation a été perturbée par la pandémie de Covid-19. Celle-ci a retardé plusieurs activités.

En 2020, le service statistique agricole a mobilisé les trois modes : internet, téléphone et face-à-face :

- le tronc commun (surfaces, cheptels) était dans la plupart des cas proposé via un questionnaire internet ;
- pour les personnes sans accès à internet ou rencontrant des problèmes informatiques, il était possible de basculer sur la collecte par téléphone ;
- les non répondants à la collecte par internet ou par téléphone ont été finalement relancés par des enquêteurs ;
- les exploitations de l'échantillon concerné par les modules ont été interrogées en face-à-face par des enquêteurs.

Les premiers résultats du recensement 2020 ont été publiés en **décembre 2021**. Il s'agit de résultats provisoires. Le ministère de l'agriculture a prévu la publication sur le site Agreste des résultats définitifs fin avril 2022.

De nos jours, à quoi sert un recensement agricole ?

Régulièrement s'élèvent des voix pour contester l'utilité d'un Recensement agricole, à l'ère des bigdata, du cloud et des photos satellites. La confrontation avec la réalité des chiffres montre que tout intérêt n'est pas perdu, loin de là !

Un dispositif statistiquement sécurisé

Le Recensement est une opération offrant des garanties statistiques et scientifiques, ce qui n'est pas le cas des fichiers administratifs utilisés par ailleurs, même lorsqu'ils sont exhaustifs.

Une base de sondage pour des enquêtes ultérieures

Le recensement est l'occasion de remettre à jour tous les 10 ans une base exhaustive des exploitations du pays. Cette base servira aux services statistiques du ministère de l'Agriculture pour des enquêtes entre 2 recensements (enquête structure, etc.). Elle sert aussi à recalculer la Statistique Annuelle Agricole (SAA).

Certaines données sont introuvables ailleurs

C'est surtout le cas dans certaines productions agricoles de petites tailles ou de formes particulières.

Le tourisme à la ferme : le recensement est l'occasion de connaître le nombre d'exploitations (toutes exploitations de + 1 ha) qui mènent une activité de tourisme à la ferme. Elles représentent 2,9 % des exploitations normandes de + 1 hectare. La distinction agriculture professionnelle / micro exploitation n'est pas disponible.

	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Eure	Seine-Maritime
2010 : nombre d'exploitations	884	242	233	88	132	189
2020 : nombre d'exploitations	770	175	233	121	100	141
Part des exploitations (toutes) en 2020	2,9 %	2 %	4 %	3 %	3 %	3 %

Source : Agreste – Recensement Agricole 2020 (résultats provisoires)

Le réseau « Bienvenue à la ferme » des Chambres d'agriculture comptait 420 adhérents en 2020, soit une part de marché de 55 %.

La vente directe : le nombre d'exploitations pratiquant la vente directe d'une partie au moins des produits de l'exploitation est en hausse notable. 12 % des exploitations normandes utilisent ce type de vente pour tout ou partie de leurs produits.

	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Eure	Seine-Maritime
2010 : nombre d'exploitations	2 552	600	498	351	407	696
2020 : nombre d'exploitations	3 279	825	747	495	467	745
Part des exploitations (toutes) en 2020	12 %	10 %	14 %	11 %	13 %	16 %

Source : Agreste – Recensement Agricole 2020 (résultats provisoires)

La production d'énergie : un nombre de producteurs d'énergie multiplié par 6 en 10 ans. Nous n'avons pas dans les résultats provisoires de précisions sur la répartition des types d'énergie produite (méthanisation, solaire, etc.). 3% des exploitations normandes produisent de l'énergie en 2020.

	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Eure	Seine-Maritime
2010 : nombre d'exploitations	102	28	9	23	28	14
2020 : nombre d'exploitations	689	155	98	220	131	85
Part des exploitations (toutes) en 2020	3 %	2 %	2 %	5 %	4 %	2 %

Source : Agreste – Recensement Agricole 2020 (résultats provisoires)

Davantage de vergers : par rapport à la Statistique Annuelle, + de 1000 hectares supplémentaires de vergers ont été recensés. Il s'agit presque totalement de vergers de pommiers et poiriers.

	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Eure	Seine-Maritime
2010 : nombre d'exploitations	1 831	458	471	499	209	194
2020 : nombre d'exploitations	1 679	452	446	307	275	199
2010 : surface	8 515	1 112	2 646	1 969	1 601	1 186
2020 : surface	9 817	1 406	2 811	2 066	2 364	1 170

Attention : certaines exploitations peuvent détenir de très petites surfaces de verger ! La limite avec un verger familial est parfois floue.

Davantage de surfaces légumières :

Par rapport aux surfaces légumières déclarées à la PAC, un millier d'hectares supplémentaires ont été identifiés, soit un redressement de 13 % !

	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Eure	Seine-Maritime
2010 : nombre d'exploitations	1 011	489	163	43	101	215
2020 : nombre d'exploitations	1 254	489	216	77	159	313
2010 : surface	8 263	5 985	695	56	489	1 039
2020 : surface	8 700	5 434	932	186	774	1 375

Source : Agreste – Recensement Agricole 2020 (résultats provisoires)

De nombreuses installations de maraîchers sur de petites surfaces ont eu lieu ces dernières années. Ces surfaces sont rarement déclarées à la PAC.

Les surfaces irriguées

Le recensement a permis de faire un point sur l'existence d'irrigation en Normandie. 0,7 % des surfaces agricoles reçoivent de l'eau d'irrigation.

	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Eure	Seine-Maritime
2010 : surface	11 069 ha	2 476	2 748	296	5 051	499
2020 : surface	13 984	2 308	2 909	746	7 065	956
2020 : part de la surface totale	0,7 %	0,5 %	0,8 %	0,2 %	1,9 %	0,2 %

Source : Agreste – Recensement Agricole 2020 (résultats provisoires)

Les surfaces irriguées sont pour la moitié en grandes cultures, un tiers en légumes et pomme de terre.

Pour d'autres productions : une occasion ratée

Les chevaux :

Le seuil minimal de recensement pour les équidés a changé : il passe en 2010 de « au moins 1 jument poulinière » ou « ayant produit en 2009-2010 au moins 2 chevaux de boucherie » à « 4 naissances d'équidés par an » en 2020.

De ce fait, le nombre d'équidés recensés recule de 70 000 à 50 000 sans que l'on puisse bien savoir si ce recul est dû au changement de seuil de recensement. Une bonne part des équidés est élevée hors des exploitations agricoles.

C'est aussi le cas pour les ruches et pour les basses-cours par exemple.

Exploitations professionnelles & micro exploitations : une distinction fondamentale

Le Recensement effectue un comptage des exploitations à partir de seuils extrêmement faibles (1 hectare exploité, voire 20 ares en légumes ou 5 ares de vignes, ou 1 vache, 6 brebis, etc.). Il a donc le mérite d'être proche de l'exhaustivité.

Toutefois, cela a le gros défaut de mélanger des exploitations ayant des logiques extrêmement différentes. C'est le cas en particulier des exploitations « professionnelles » (surface moyenne 106 hectares) et des exploitations « non professionnelles » ou « micro exploitations », souvent tenues par des agriculteurs retraités ou des ruraux disposant de surfaces de loisirs (surface moyenne 9,6 hectares).

Et en Normandie, les micro exploitations sont très nombreuses :

Recensement 2020	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Eure	Seine-Maritime
Part des micro-exploitations dans le total exploitations	33 %	44 %	34 %	32 %	21 %	25 %
Nombre de micro exploitations	8 848	3 547	1 791	1 509	786	1 215
Nombre d'exploitations professionnelles	17 662	4 490	3 476	3 204	2 913	3 579

Source : Agreste – Recensement Agricole 2020 (résultats provisoires)

De la non distinction entre agriculture professionnelle et non professionnelle découle une erreur fréquente : **confondre les exploitations recensées avec le groupe social des agriculteurs**. Dans le recensement, les actifs peuvent être selon leur profession principale retraités ou salariés hors de l'agriculture, ou indépendants, etc.

Exploitations professionnelles & micro exploitations : un seuil de distinction évolutif

A chaque recensement, Agreste a changé les critères de distinction entre micro exploitations et exploitations professionnelles.

Recensement	Catégories de taille	Définitions des seuils
Jusqu'en 2000 :	Exploitations à temps plein et à temps partiel	+ de 0,75 équivalent temps plein occupé sur la ferme (UTA à l'époque) ET marge brute (MBS) supérieure à un seuil (12 ha équivalent-blé)
En 2010	Exploitations petites, moyennes et grandes	+ de 25 000 euros de chiffre d'affaires (= Produit Brut Standard PBS) référence 2007 soit une moyenne des prix des années 2005 à 2009
En 2020	Micro exploitations, petites, moyennes et grandes Les « micro exploitations » correspondent aux « petites » de 2010 et aux « non professionnelles » de 2000. Les « petites » de 2020 ne recouvrent donc pas la même réalité que les « petites » de 2010 !	+ de 25 000 euros de chiffre d'affaires (= Produit Brut Standard PBS) référence 2017 soit une moyenne des prix des années 2015 à 2019.

A partir du moment où un seuil monétaire a été choisi (25 000 euros), l'inflation annuelle perturbe cette frontière, puisque chaque année, du fait de l'inflation, une part de plus en plus importante des micro exploitations franchissent ce seuil.

La question se posera avec encore plus d'acuité pour le prochain recensement 2030, avec la hausse de l'inflation que l'on connaît actuellement.

Mesurer le travail dans les exploitations : changement d'unité

Jusqu'au recensement de 2010, la statistique agricole avait sa propre unité de mesure d'un équivalent temps plein : l'UTA : Unité de Travail Annuel.

Agreste a changé sa dénomination : elle est devenue **l'Equivalent Temps Plein**, sans changer sa définition, qui définit le travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP= au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Cette quantification du temps de travail a de toute façon toujours manqué de précision, elle est déclarative et tous les exploitants n'ont pas la même approche. La précision de cet outil reste à améliorer.

En 10 ans, le Normandie a perdu 25 % des fermes : est-ce bien vrai ?

Ce titre d'un grand quotidien régional de décembre 2021 est-il exact ?

S'il est incontestable que 25 % de l'ensemble des exploitations recensées en 2010 ont disparu, ce titre passe à côté d'un constat essentiel, le ralentissement de la baisse du travail en agricole.

- la baisse du nombre de micro exploitations est de 40 %,
- alors que la baisse du nombre d'exploitations professionnelles n'est que de 16 %,

- si l'on s'attache à la quantité de travail dans les seules exploitations professionnelles, là encore on constate un recul des ETP de 12 % en 10 ans, contre un recul de 24 % de 2000 à 2010. **Le recul du travail agricole est donc devenu très lent aujourd'hui en Normandie : 1,2 % par an.**

Mesurer les pertes de surfaces agricoles : est-ce le bon outil ?

	2010	2020	Evolution	evolution
SAU totale (ha)	1 979 854 ha	1 952 196 ha	- 27 658 ha	- 1,4 %
Surface déclarée à la PAC		1 936 000		
Différence		0,8%		

Source : Agreste – Recensement Agricole 2020 (résultats provisoires)

Le recensement ne prend en compte que les parcelles et pas les bordures (haies...) à la différence de la déclaration PAC, ce qui induit un décalage normal entre les 2 sources. De plus, toutes les parcelles ne sont pas déclarées à la PAC.

L'Observatoire des Sols à l'échelle COMMunale (OSCOM) donne une baisse pour la Normandie de 19 600 hectares (- 1,0 %) entre 2010 et 2020. C'est donc une baisse plus faible que celle que donne le Recensement (- 1,4 %). Il se peut que le relèvement du seuil de recensement sur les équidés ait fait disparaître du recensement 2020 un certain nombre de surfaces sur lesquelles vivent des équidés qui ne sont plus recensés en 2020. Les comparaisons sont donc difficiles.

Ressources sur les résultats du recensement agricole

- Site AGRESTE : www.agreste.agriculture.gouv.fr
- Site DRAAF Normandie : www.draaf.normandie.agriculture.gouv.fr
- Lien au questionnaire : www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-RA%202020/methodon/

*Philippe Legrain – Service Economie, Veille et Prospective
Mise à jour le 25 avril 2022*